

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....33  
 en exercice.....33  
 présents .....32  
 présents par procuration ..... 1  
 absents.....  
 absents excusés .....

## OBJET

Election des délégués au sein  
 du SMDEGTVO.

Le 3 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 mai 2020, s'est rassemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chenieux, David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. David Duranteau

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : M. François About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200603-DEL2020060311a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2020

Affichage : 09/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L2121-33, L.5211-7, L.5211-8, L5212-6, L. 5212-7 et L5711-1,

VU les statuts du SMDEGTVO,

CONSIDERANT qu'en tant que membre du SMDEGTVO, la Ville doit procéder à l'élection de deux (2) délégués titulaires et de deux (2) délégués suppléants, membres du Conseil municipal, par un vote à scrutin secret et à la majorité absolue,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants, pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO),

**SONT candidats :**

**Titulaires :**

- N. Verna
- M. Naudet

**Suppléants :**

- F. About
- B. Krawczyk

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par Le Maire.

K.

**SONT élus délégués au sein du SMDEGTVO :**

Titulaires :

- N. Verna
- M. Naudet

Suppléants :

- F. About
- B. Krawczyk

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **09 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **09 JUIN 2020**

Affiché et/ou notifié le : **09 JUIN 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.